

Date publication : 9 mars 2026

N° 2026-016

ARRÊTÉ
FIXANT MISE À JOUR DE LA LISTE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE NOMMÉES MEMBRES DES
JURYS DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS
PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VENDÉE

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales Livre III, Titre II, et notamment les articles L.325-17 à L.325-20 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2026-008 du 8 février 2026 fixant mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

Considérant qu'en vertu des dispositions susvisées, il convient de fixer la liste des personnes susceptibles de siéger dans les jurys des concours et des examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

ARRÊTE :

Article 1 : La liste des personnes susceptibles de siéger dans les jurys des concours et examens professionnels de catégories A, B et C de la fonction publique territoriale organisés par le Centre de Gestion de la Vendée est mise à jour comme ci-dessous :

ABADIE Agnès
AUBERT Mickaël
BABIN Sophie
BARBEAU Jean-Michel
BARREAU Cécile
BASSET Raphaël
BERANGER Renaud
BERNARD Jacques
BERTON Angéline
BESSAU Willy
BONNAMY-GAUTREAU Elodie
BONNET Aude

BONNET Vincent
BONNIN Patrice
BREUILLER Cyril
BRIT Florence
CADIOU Anne-Laure
CHADENEAU Michel
CHAUVIÈRE Tony
CHAUVIN Mickaël
CHEVALIER Marc
CLENET Céline
COLLARD Romain
CRNKOVIC Martine

DESBOIS Claire
DEVAUTOUR Carine
DUBIN Sylvie
DUDIT Bruno
ECOMARD Frédéric
ELINEAU Benoît
FARCY Sylvain
FARDIN Pascale
FAUGER Agnès
FENDELEUR Vincent
FONTAINE Christian
FORTUN Laurent

*Notre mission,
faciliter
les vôtres !*

FRANCHE Cyril	LAMBERT Jean-Philippe	PETIT Anne-Marie
FRAYSSINET Marie-Line	LE FEVRE Véronique	PHELIPEAU Brigitte
GABORIAU Alexandra	LE GOUALLEC Aurélie	PINEAU Damien
GABORIAU Bruno	LOEDec Alexandra	PLISSONNEAU Sophie
GABORIAU Karine	LOQUET Isabelle	RAGUIN Pierrette
GALLOU Bertrand	LOQUET Thierry	RAUTUREAU Christian
GARDIN Bénédicte	MAILLET André	RAVARD Eva
GARREAU David	MARTINEAU Léonard	RENAUD Denise
GAUDIN Odile	MAUGRION ANNE-CLAIRE	RENAUDIN David
GAUTRON Anne	MENANTEAU Cécile	RENOIR Gilles
GIARD Karine	MERCERON Fabien	RENOUX Michel
GILBERT Camille	MICHON Christophe	ROUGEMEONT Elodie
GRIMAUD Christian	MIGARD Pierre	ROY Franck
GRELIER Sylvie	MIGNE Marc	RUCHAUD Chloé
GUIBERT Manuel	MONVOISIN Joël	SECHER Gaëtan
GUILLET Laetitia	MOREAU Lee-Gilles	SHIPLEY SAINT-ELLIER Florence
GUILLORY Linda	MORILLEAU Lydie	SIX Jean-Yves
GUILLEMIN Yannick	NICOLAS Hélène	SOREAU Jean-Francis
HERBRETEAU Myriam	ORVALHO Christelle	SOYER Jean
HERVOUET Eric	PAINOT Pauline	SQUELARD Jérôme
HUSSEAU-TELLIER Karine	PAÏUSCO Valérie	SUAUD Laura
JOLAIS Céline	PAPIN Anne	SYLVAIN Antoine
JOLLY Hélène	PARISOT Sébastien	TARDE Angélique
JOUBERT Emmanuel	PELLETIER Yann	THOMAS Yann
KAMAZI Cindy	PENAUD Isabelle	VANNIER Emilie
KASIC Gilles	PENISSON Karl	VENEREAU Fabrice
KNUCHEL Cinthia	PERROCHAUD Gaëtan	VILLENEUVE-BERZIN Laurence
LANDAIS François	PERROCHAUD Olivier	WATTIAU Gilles

Ces personnes pourront être désignées, au regard de leurs qualité et fonction, dans l'un des trois collèges représentant respectivement les fonctionnaires territoriaux, les personnalités qualifiées et les élus locaux.

Article 2 : Cette liste pourra à nouveau être mise à jour en tant que de besoin, par le Président du Centre de Gestion de la Vendée.

Article 3 : La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat en Vendée et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

LE PRESIDENT,

Eric HERVOUET